# L'emploi agricole en chiffres

# Les emplois salariés

# Dans les Vosges, en 2019, 8 105 emplois salariés (4 300 ETP) et 1 015 employeurs

En 2019, la Mutualité Sociale Agricole est en charge de la protection sociale de 8 105 emplois salariés dans les Vosges. Ces emplois représentent 4 300 ETP.

La production agricole qui correspond à l'emploi sur les exploitations agricoles + ETA représente 39% des emplois salariés, 23% des ETP et 65% des employeurs.

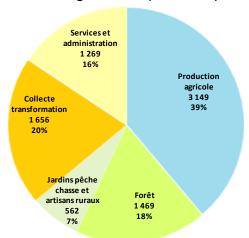
La forêt (sylviculture, exploitation du bois, scierie) représente 18% des emplois salariés, 23% des ETP et 17% des employeurs.

Les entreprises de jardins, paysage, chasse-pêche, représentent 7% des emplois salariés, 8% des ETP et 11% des employeurs.

Les activités de collecte et de transformation concernent 20% des emplois salariés, 25% des ETP et 4% des employeurs; sans compter les emplois des IAA qui dépendent du régime général.

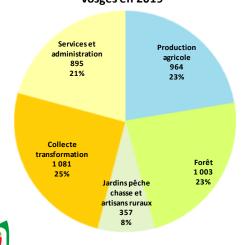
Les activités de service et d'administration (hors fonction publique) représentent 16% des emplois salariés, 21% des ETP et 3% des employeurs.

#### Les emplois salariés de l'agriculture dans les Vosges en 2019 (en nombre)



# Stabilité de l'emploi salarié en agriculture

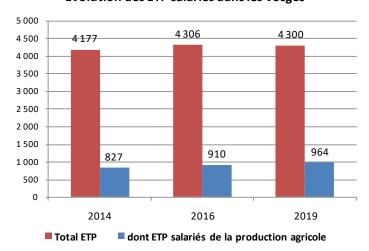
#### Les ETP salariés de l'agriculture dans les Vosges en 2019



**a**GRICULTURES

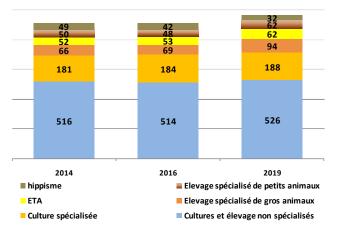
&TERRITOIRES

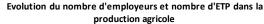
#### **Evolution des ETP salariés dans les Vosges**

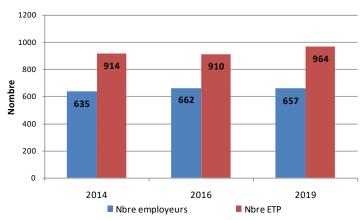


# 948 ETP sur les exploitations agricoles

#### Evolution des ETP salariés sur les exploitations et ETA dans les Vosges







L'emploi dans les exploitations agricoles (+ETA) représente 964 ETP (3149 emplois, 657 employeurs). Les exploitations de polyculture-élevage (« Cultures et élevage non spécialisés ») sont les principaux employeurs (526 ETP).

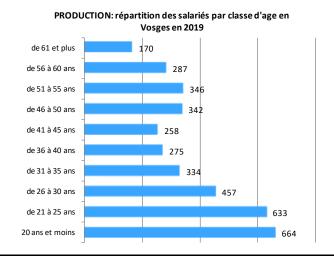
L'emploi salarié reste relativement stable depuis 2014, aussi bien en nombre d'employeurs que d'emplois.

### Les salariés de la production agricole (+ETA) : une population jeune

Avec un âge moyen de 35 ans, les salariés de la production agricole + ETA forment une population nettement plus jeune que celle des chefs d'exploitation (47 ans): 55% des salariés ont moins de 5ans.

Les classes d'âge les plus nombreuses s'observent avant 25 ans, avec une forte chute du nombre après 25 ans.

Pour les jeunes, l'emploi salarié est souvent vu comme une phase transitoire (avant l'installation ou réorientation).

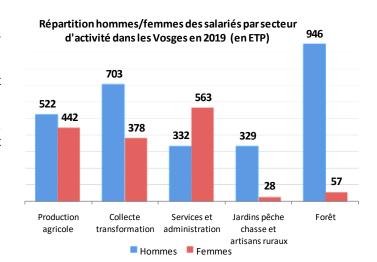


#### Une salariée sur 3 est une femme

Les femmes représentent 36% du nombre total des salariés et 34% des ETP.

Le taux de féminisation des emplois le plus élevé est dans les entreprises de service (63% des ETP).

Dans la production agricole, elles représentent 41% des emplois et 46% des ETP (40% des emplois et mais seulement 20% des ETP en 2016).







## Tableau des emplois, des employeurs et des ETP par activité

Vosges: année 2019

Type d'activité	employeurs	emplois	ETP	ETP/emplois
Production agricole	657	3 149	964	0,31
dont cultures et élevages non spécialisées	403	1 859	526	0,28
dont cultures spécialisées	66	734	188	0,26
dont élevages spécialisés de gros animaux	107	222	94	0,42
dont élevages spécialisés de petits animaux	21	142	62	0,44
dont entraînement,dressage, haras	27	75	32	0,43
dont entreprises de travaux agricoles	33	117	62	0,53
Forêt	171	1 469	1 003	0,68
Collecte, transformation	43	1 656	1 081	0,65
Services et Administrations	28	1 269	895	0,71
Artisans ruraux, jardins, chasse, pêche	116	562	357	0,64
Total	1 015	8 105	4 300	0,53

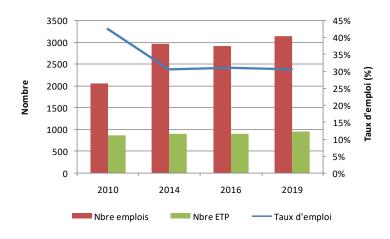
# Plus d'emplois mais davantage à temps partiel sur les exploitations agricoles

Chaque emploi sur les exploitations agricoles correspond en moyenne à 0,31 ETP (0,40 en 2010).

Depuis 2014, le taux d'emploi est stable (0,30 à 0,32), alors qu'il était de 0,40 en 2010.

Si le nombre d'emploi a augmenté depuis, il se fait surtout sous forme de temps partiel.

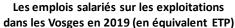
Taux d'emploi : ETP/ Emplois

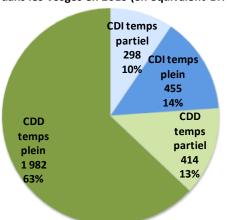


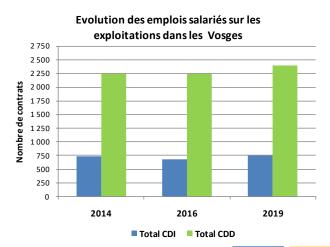
# Des emplois, surtout en CDD, sur les exploitations agricoles

Ces chiffres correspondent en nombre à la nature des contrats : ils ne peuvent être directement transposés en volume total de travail.

Sur les exploitations et entreprises de travaux agricoles, le type de contrat majoritaire est le CDD : 76% des contrats en 2019, à mettre en relation avec la population des salariés plutôt jeune.







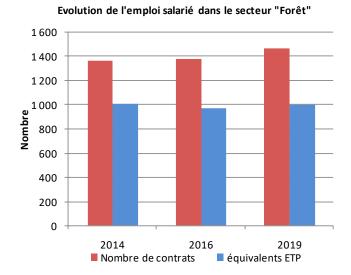




#### La forêt : autour de 25% des emplois salariés

L'emploi lié à la forêt est réparti entre la sylviculture, l'exploitation du bois et les scieries. Il représente 23% des ETP agricoles (1003 ETP). A titre de comparaison, l'emploi dans les exploitations agricoles correspond à 964 ETP.

Contrairement à l'emploi dans les exploitations agricoles, le CDI est majoritaire. Il représente 66% des contrats réalisés.



# Méthodologie

Ce document a été réalisé à partir des données fournies par la MSA Lorraine dans le cadre du partenariat national conclu entre l'APCA et la CCMSA.

La chambre d'agriculture des Vosges a réalisé ce 4 pages à partir de la maquette proposée par l'APCA. Ce document a été harmonisé au niveau régional.

La MSA prend en charge la protection sociale d'un grand nombre d'actifs salariés répartis entre les différents types d'activité.

Les salariés de la production agricole recouvrent les activités de cultures spécialisées, champignonnières, élevages spécialisés, entraînement, dressage, haras, polyculture élevage, entreprises de travaux agricoles.

Un Equivalent Temps Plein (ETP) correspond à 1607 h de travail.

CDI: contrat de travail à durée indéterminée CDD: contrat de travail à durée déterminée



